

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 23 Mars 2021 à 18h00

DELIBERATION N° 2021_09

Objet : Budget primitif 2021 – Budget annexe

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC des Coteaux Bordelais				CDC Convergence Garonne			
Monsieur BARGUE	X	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Madame MUTELET	X	Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU	Ex	Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	X	Madame LHOMET		Madame LENOIR		Madame PAVAGEAU	
Monsieur DUPOUY	Ex	Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	Ex	Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT	Ex	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	X	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE		Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT	Ex	Madame SLATCHETKA		CDC du Secteur Saint-Loubès			
Monsieur BISCAICHIPY	X	Madame MENARD		Monsieur BALLION	Ex	Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL FABER	Ex	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON	X	Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
CDC de Castillon Pujols				Madame BAGOLLE	Ex	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE	X	Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	Ex	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX	Ex	Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	X	Madame DA COSTA	
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers				Monsieur TEISSIER	Ex	Madame PHILIPPE	
Madame REVAULT	X	Madame MEURQUIN		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur LEPAGE	Ex	Madame GUILLORIT-LABUZAN		Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers			
Monsieur MONGET	Ex	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS	Ex	Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON		Monsieur REDON	
Monsieur VACHER		Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN	Ex	Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT	Ex	Madame BREAUD		CDC du Créonnais			
Monsieur BERTOLINI	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	Ex	Madame SIMON		Monsieur TARBES	X	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ	X	Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Monsieur BROUSTAUT	Ex	Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER	X	Madame RACHINEL	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISSON	Ex	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ	X	Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	Ex	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER	Ex	Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM
Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire

Pouvoirs :

Monsieur TEYSSIER donne pouvoir à Madame MAZUQUE
Monsieur MONGET donne pouvoir à Monsieur PAGES
Monsieur THARAUD donne pouvoir à Monsieur AUBY
Monsieur LAMAISON donne pouvoir à Monsieur AUBY
Madame BAGOLLE donne pouvoir à Madame FAVRE
Madame MAVIEL-FABER donne pouvoir à Monsieur LATASTE

Secrétaire de Séance : Madame Mylène DOREAU

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 28	
<i>Suffrages exprimés</i> 34	<i>Pour</i> 34	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	17 mars 2021		

Conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres en exercice jusqu'au 1^{er} Juin 2021.

Rapporteur : Monsieur LATASTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants,

Vu la délibération n°2021_02 afférente à l'approbation du débat des orientations budgétaires 2021,

Vu la délibération n°2021_06 afférente à l'approbation du compte administratif du budget annexe de l'exercice 2020,

Vu le projet de budget annexe 2021 transmis avec la convocation aux membres du Comité Syndical et joint à la présente délibération,

Le Comité Syndical :

Article 1 :

Décide d'adopter le budget primitif 2021 – Budget annexe du SEMOCTOM, arrêté en dépenses et en recettes, chapitre par chapitre au niveau du fonctionnement.

Article 2 :

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Saint-Léon, le 1^{er} avril 2021
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,



Jean-François AUBY

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 033-253300545-20210415-BP_2021_BAN-BF

COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021
BUDGET ANNEXE : REDEVANCE SPECIALE
REALISE 2018 - 2019 - 2020 - BUDGET PREVISIONNEL 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellés des dépenses	REALISÉ 2018	REALISÉ 2019	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	215 593.86 €	231 812.28 €	356 735.00 €	258 925.75 €	512 800.00 €
627	Services bancaires et assimilés (frais d'encaissement par CB)	15.65 €	15.59 €	50.00 €	20.77 €	50.00 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	360 949.80 €	383 086.64 €	465 256.00 €	481 268.24 €	953 150.00 €
6541	Créances admises en non valeur	112.17 €	670.77 €	700.00 €	339.46 €	500.00 €
6542	Créances éteintes	8 677.96 €	6 066.11 €	6 500.00 €	2 552.65 €	5 000.00 €
673	Titres annulés sur exercices clos	2 057.03 €	2 376.68 €	2 800.00 €	724.21 €	2 500.00 €
TOTAL		587 406.47 €	624 028.07 €	832 041.00 €	743 831.08 €	1 474 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellés des recettes	REALISÉ 2018	REALISÉ 2019	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021
OO2	Résultat antérieur	1 529.96 €	- €	- €	- €	- €
70612	Redevance spéciale artisans, commerçants, Ets publics...	425 579.16 €	455 357.02 €	662 968.00 €	580 979.94 €	1 121 750.00 €
70612	Redevance spéciale bâtiments communaux	71 743.28 €	75 314.13 €	75 723.00 €	75 483.37 €	79 705.00 €
74758	Contribution entreprises CDC Rurales de l'Entre Deux Mers + CDC Convergence Garonne	75 336.61 €	79 562.31 €	79 473.00 €	72 939.71 €	258 080.00 €
74758	Bâtiments communaux CDC Rurales de l'Entre Deux Mers + CDC Convergence Garonne	12 962.10 €	13 794.61 €	13 877.00 €	14 117.01 €	14 465.00 €
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur				298.26 €	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	255.36 €			12.79 €	
TOTAL		587 406.47 €	624 028.07 €	832 041.00 €	743 831.08 €	1 474 000.00 €

TOTAL RS + REDEVANCE ENTREPRISES	500 915.77 €	534 919.33 €	653 919.65 €	1 379 830.00 €
% d'évolution		6.79%	22.25%	111.01%